

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en visioconférence le 7 juin 2021 à 20h00 heures à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc et Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent : André Poulin et Sébastien Leclerc

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

96-06-2021

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU
7 JUIN 2021**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021
 - 3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2021
 - 3.4 Approbation des comptes du mois
 - 3.5 Approbation des factures
 - 3.6 Dépôt du rapport budgétaire au 28 mai 2021
 - 3.7 Approbation des coûts totaux pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de ville
 - 3.8 Approbation des coûts totaux pour le FDT 2019-2020
 - 3.9 Approbation pour allocation de cellulaire pour Madame Réjeanne Côté
 - 3.10 Approbation pour paiement d'avance pour l'achat du lot 5 877 820
4. Sécurité publique
 - 4.1 Adoption du contrat de gré à gré pour le cours sur l'utilisation du défibrillateur
5. Transport et hygiène du milieu
 - 5.1 Aménagement de la virée de camion sur la rue St-Onge
6. Santé et bien-être
 - 6.1 Acceptation d'entente avec le CRECA et autorisation de signature
7. Aménagement et urbanisme
8. Développement économique
9. Loisirs et culture
 - 9.1 Engagement des moniteurs et monitrices pour le Terrain de jeux 2021
10. Rapports des différents comités
11. Divers

12. Période de questions aux contribuables

- Réponse à Samuel Trépanier concernant le corridor en dentelle

13. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 11.1 Approbation pour le vote par correspondance pour les personnes âgées de 70 et plus lors des élections municipales
- 11.2 Approbation pour le vote par correspondance pour les électeurs inscrits sur la liste électorale mais non domiciliés lors des élections municipales

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

97-06-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 3 mai 2021 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

98-06-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2021

- c) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- d) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 17 mai 2021 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.3

99-06-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2021

e) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

f) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 31 mai 2021 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.4

100-06-2021

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 31 mai 2021 au montant de \$184 700,25 incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

Salaires	\$32 376,96
Comptes à payer	\$44 867,64
Déboursés	\$107 455,65
À approuver en résolution	Inclus dans à payer

3.5

101-06-2021

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de la facture de Impressions Multi-Images au montant de 169,93\$ pour le remplacement de vêtements travaux publics.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.650.

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 31 mai 2021 soit adoptée telle que présentée.

3.6

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 28 MAI 2021

3.7

102-06-2021

APPROBATION DES COÛTS TOTAUX POUR RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû procéder à certains travaux majeurs de rénovation de l'Hôtel de ville suite au déménagement le 12 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait défrayé les coûts de ces rénovations à même son surplus non-affecté;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se sont échelonnés sur plus d'un an en raison de la pandémie;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE CONFIRMER les coûts totaux de la rénovation tel que présenté sur cette résolution :

Vitrierie Globale	Porte aluminium	\$472.44
Entreprises M. Boisvert	Division guichet	\$2 157.49
	Toiture	\$7 498.10
	Rénovation infiltration	\$1 188.46
Couvre plancher M. Boulet	Plancher	\$15 639.83
Quincaillerie C et C	Divers	\$6 133.07
TOTAL :		\$33 089.39

3.8

103-06-2021

APPROBATION DES COÛTS TOTAUX POUR LE FDT 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a bénéficié d'une subvention au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait défrayé sa partie des coûts à même son surplus non affecté;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à cette subvention sont terminés;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE CONFIRMER les coûts totaux relatifs à cette subvention:

ICLIC	Conception logo (50%)	\$1,417.33
ICLIC	Conception logo (50%)	\$1,417.33
ICLIC	Conception site web	\$3,412.09
ICLIC	Conception site web	\$2,729.67
ICLIC	Conception site web	\$682.42
Linen Chest	Stores salle muni	\$1,168.93
Maison Adam	Système de son salle	\$1,932.52
Groupe Castonguay	Électricité affiche	\$642.02

Ameublements de la Cap	Tables pliantes	\$3,548.58
Canadian Tire	Tables et chaises	\$516.28
Vistraprint	Cartes d'affaires	\$34.64
Enseignes Pala	Écran numérique	\$36,249.03
TOTAL		\$53,750.84
PROJET :		

Subvention de la MRC	\$24,000
Coût total pour la municipalité	\$29,751.00

3.9

104-06-2021

APPROBATION D'UNE ALLOCATION CELLULAIRE POUR MADAME RÉJEANNE CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE le Madame Réjeanne Côté est dans plus de 50% en télétravail de sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE le téléphone est essentiel dans ses tâches et qu'elle doit utiliser son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail;

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE VERSER une allocation de \$50,00 par moi à Madame Réjeanne Côté afin qu'elle utilise son cellulaire pour les fins de son travail jusqu'à reprise complète du travail en présentiel.

3.10

105-06-2021

APPROBATION POUR PAIEMENT D'UN ACOMPTE À MARIUS CLOUTIER POUR L'ACHAT DUNE PARTIE DU LOT 5 877 820

CONSIDÉRANT qu'il y a promesse d'achat entre la municipalité de St-Édouard et Monsieur Marius Cloutier pour l'achat d'une partie du lot 5 877 820.

CONSIDÉRANT que le dossier d'achat de terre à Monsieur Cloutier est présentement étudié à la CPTAQ mais que cette partie de lot n'est pas la cause de l'étude;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de cette partie de lot afin d'y aménager une virée pour les camions et les équipements de déneigement;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE VERSER un acompte de \$5,000.00 à Monsieur Marius Cloutier afin de procéder à l'aménagement de la virée de camions et les équipements de déneigement.

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

106-06-2021 ADOPTION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE COURS D'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est procurée un défibrillateur ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande pour un cours sur l'utilisation du défibrillateur a été faite;

CONSIDÉRANT QU'UN maximum de personne sachant utiliser le défibrillateur s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Médic, le fournisseur, offre à prix réduit, une formation de 4 heures sur les manœuvres de réanimation, les réactions allergiques et l'utilisation du DEA;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE MANDATER Groupe Médic pour donner la formation de 4 heures à 12 personnes (6 pompiers, 4 membres du personnel et 2 moniteurs/trices du terrain de jeux) au montant de \$55.00 par personne, aussitôt que les conditions reliées à la COVID-19 le permettront.

5.TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

107-06-2021 AMÉNAGEMENT DE LA VIRÉE DE CAMIONS SUR LA RUE ST-ONGE

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves Trépanier ne nous autorisera plus dorénavant à utiliser son entrée secondaire pour la virée de camion;

CONSIDÉRANT qu'il y a promesse d'achat d'une partie du lot 5 877 820 entre Monsieur Marius Cloutier et la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la rue ST-Onge est un cul-de-sac et que la Municipalité a besoin d'un endroit pour que les véhicules lourds puissent faire demi-tour;

CONSIDÉRANT que Monsieur Marius Cloutier a donné son autorisation à la Municipalité d'aménager la partie du lot concernée par l'offre d'achat ;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité aménage la partie du lot 5 877 820 concernée par l'offre d'achat à ses frais et selon ce qui a été proposé par Monsieur Marius Cloutier.

QUE la Municipalité remercie Monsieur Yves Trépanier pour services rendus.

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.LOISIRS ET CULTURE

9.1

108-06-2021

ENGAGEMENT DES MONITRICES/TEURS POUR LE TERRAIN DE JEUX 2021

CONSIDÉRANT que pour la période entre le 25 juin 2021 et 19 août 2021, la Municipalité doit procéder à l'embauche des moniteurs et monitrices du terrain de jeux;

CONSIDÉRANT que le salaire minimum a augmenté à \$13,50 de l'heure;

CONSIDÉRANT que les moniteurs et monitrices qui sont à l'emploi de la municipalité depuis plus d'une année bénéficient d'un bonus de \$0.25 de plus que le salaire minimum;

CONSIDÉRANT la municipalité doit, une fois de plus, ouvrir le service du terrain de jeux en prévision des mesures reliées à la COVID-19;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents;

D'ENGAGER les moniteurs et monitrices suivants (tes):

Nom	Salaire	Bonus Covid	Total
Joëlle Daigle	\$17.25	\$0.25	\$17.50
Ophélie Blais	\$14.75	\$0.25	\$15.00
Alicia Daigle	\$13.75	\$0.25	\$14.00
Lauréanne Chrétien	\$13.75	\$0.25	\$14.00
Nathan Lemay	\$13.75	\$0.25	\$14.00
Victoria Leclerc	\$13.50	\$0.25	\$13.75

DE SE LAISSER la liberté d'engager des moniteurs/trices supplémentaires au taux horaire de \$13.75 l'heure en cas de besoin.

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

11.1

**APPROBATION POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR
LES PERSONNES AGÉES DE PLUS DE 70 ANS LORS DES
ÉLECTIONS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et du *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE PERMETTRE à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, si elle en fait la demande;

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

11.2

110-06-2021

**APPROBATION POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR
LES ÉLECTEURS INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE MAIN
NON DOMICILIÉS LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'UTILISER le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

12.1 Réponse à Samuel Trépanier

111-06-2021

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h50.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire- trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire